

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 315

Artikel: Le devoir d'être suffragiste

Autor: Plaminkowa, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tions imposées par l'Association suisse des droguistes, qui sont les meilleures pour leur avenir.

Cet apprentissage de quatre ans terminé, un stage de deux ans comme commis est encore exigé dans le canton de Berne avant l'admission à l'examen cantonal. Notons que tous les cantons ne connaissent pas cet examen, qui n'est prévu qu'à Berne, Neuchâtel, Vaud et Fribourg, où l'obtention d'une concession et de la direction d'une droguerie dépendent du succès d'un examen de droguiste. En outre, l'Association suisse des droguistes organise elle-même des examens de commis.

L'apprentissage est gratuit et l'apprentie reçoit un peu d'argent de poche, exception faite du cas, de plus en plus rare, où elle est logée et nourrie chez son patron, et où elle aura par conséquent à payer un prix de pension modéré. Les places d'apprenties sont rares actuellement. L'écologie à l'école de droguiste de Neuchâtel est de 150 fr. par an.

Après son apprentissage la droguiste peut encore travailler dans les écoles étrangères suivantes: *Drogisten-Akademie* (académie de droguerie) à Brunswick, *Akademie für Drogen- und Stoffkunde* (académie pour l'étude des drogues et des matières premières) à Mannheim, et *Münchener Städtische Drogisten-Fachschule* (Ecole professionnelle municipale pour droguiste), à Munich.

Débouchés. La droguiste trouvera à se placer après son apprentissage, dans des maisons de genres divers, surtout dans celles qui vendent aussi des denrées coloniales, moins fréquemment dans celles qui se spécialisent dans le commerce des couleurs. Les places sont plus rares dans les pharmacies, parce qu'on y préfère aux simples droguistes, les commis, hommes ou femmes, ayant fait des études pharmaceutiques. L'activité de la droguiste sera presque entièrement concentrée sur la vente avec, en outre, si le genre et l'organisation de la maison le permettent, quelques travaux de laboratoire. La droguiste cherchera de préférence des maisons importantes employant plusieurs commis, parce que, pour soulever de lourdes charges, manipuler de grosses dames-jeannes, par exemple, elle devra avoir recours à l'aide de manœuvres ou de ses collègues masculins. On l'engagera plus difficilement comme seule employée dans un petit magasin; par contre trouvera-t-elle peut-être du travail de bureau dans une maison de gros, ou dans des fabriques de produits chimiques; ou de couleurs, où l'on préfère des personnes qui ont des notions pratiques sur la branche.

Les femmes droguistes sont très peu demandées actuellement et la demande d'emploi excède l'offre. Il faut ajouter à cela le préjugé courant dans beaucoup de maisons, les plus anciennes surtout, contre le travail féminin, et le fait que l'on n'a engagé généralement jusqu'ici que des vendeuses sans préparation professionnelle, incapables par conséquent de rendre les mêmes services

Le procès qu'elle s'était toujours défendu d'intenter à l'épouse égoïste allait enfin éclater sans retenue. Rien ne l'empêchait plus de dire à Rose qu'elle avait été une mauvaise femme, n'ayant eu d'autre but dans le ménage, que de protéger l'intégrité de sa vie contre Martin. Une femme qui aime oublier ses ambitions; une femme qui aime adopter les ambitions de son mari; elle les bénit, les caresse, les sert, car, a dit le plus grand moraliste du monde «l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme a été créée pour l'homme». Toutes les théories de l'orgueil féminin qui posent l'égalité de la femme au commencement de tout, ne tiennent pas contre cette base naturelle du mariage. Les mœurs peüvent se jouer de cette vérité, cette vérité se venge, — sur la femme comme il sied.

Ainsi se préparait dans l'esprit de Sylvie, la dure leçon qu'elle apporterait à Rose coupable. Rose dirait avec révolte: «La femme est donc moins que l'homme?» Sylvie répondrait sans vergogne: «Oui.» Rose, irritée, se récrierait sévèrement. Sylvie objecterait: «Pour avoir voulu en prouver le contraire, où en êtes-vous aujourd'hui?...»

Et c'est pourquoi, en admirant le talent incontestable de la romancière, nous regrettons très vivement et nous ne comprenons pas son inspiration,

que leurs collègues masculins professionnellement préparés. Il semble, d'après les expériences recueillies, jusqu'à présent, que les femmes droguistes bien préparées, capables, et faisant preuve d'initiative, auraient plus de chance de se placer dans de grandes localités rurales que dans les villes. Quoi qu'il en soit, il est certain que les femmes droguistes qui ont suivi l'école de Neuchâtel après leur apprentissage sont généralement préférées. Une droguiste diplômée voit s'ouvrir devant elle les mêmes chances d'avancement que le droguiste masculin; elle peut devenir gérante, ou, si elle en possède les moyens financiers, propriétaire d'une droguerie.

Salaires. Il n'est pas facile de donner des précisions sur la rémunération des femmes droguistes en raison du petit nombre de celles qui, actuellement, remplissent ces fonctions avec une préparation professionnelle. En tout cas leurs appointements sont supérieurs à ceux d'une simple vendeuse. Au début, une droguiste professionnelle touche 200 à 280 fr. par mois, puis, suivant les services qu'elle rend, elle peut atteindre 350 fr. après de longs états de service.

Remarques générales. La plupart des cantons possèdent des ordonnances énumérant les matières vénéneuses qui, en dehors des pharmacies, peuvent être vendues par des personnes munies d'une autorisation spéciale. Ces ordonnances varient d'un canton à l'autre. Un petit nombre d'entre eux seulement, comme celui de Berne, réservent cette faculté aux seuls droguistes qu'on astreint alors à subir un examen cantonal, et dont on exige qu'ils fournissent la preuve de certaines connaissances. Partout ailleurs, quiconque est muni d'une autorisation du Département de l'Hygiène, a le droit de vendre ces articles. Il s'en suit que la profession de droguiste ne jouit pas partout de la même estime; dans les cantons où elle est soumise au contrôle des autorités, il va de soi qu'on attache une importance plus grande à une préparation professionnelle sérieuse: c'est pourquoi, à Berne par exemple, de nombreuses drogueries ont formé et continuent à former des employées droguistes, alors qu'à Zurich, c'est une exception.

L'Association suisse des droguistes s'emploie activement à propager l'idée du contrôle officiel de la profession.

Associations professionnelles. Les propriétaires et gérants de drogueries sont groupés dans les sections de l'Association suisse des droguistes. En outre il existe une Association purement bernoise: «*Droga bernensis*».

Journaux spéciaux: *Journal des Droguistes suisses. Nouvelles des Droguistes.*

(Communiqué par l'Office suisse des professions féminines)

Reproduction autorisée seulement in-extenso et avec indication des sources.

Le devoir d'être suffragiste¹

...Il y a trois ans, j'ai déjà eu l'honneur d'exposer devant vous la situation des femmes dans mon pays — la Tchécoslovaquie, où les femmes votent aussi, et cela depuis longtemps, depuis 1861. Mais la pleine liberté politique — équivalente à celle de l'homme — et une intense activité civique ne s'y sont développées que depuis la fin de la grande guerre.

Je me permets de vous rappeler rapidement ici ce que nous avons acquis depuis que nous possédons le suffrage universel: Egalité complète de droit avec les hommes dans tous les domaines, soit égalité économique, légale et sociale; de nombreuses dispositions pour la protection des femmes et des enfants, telles que les mêmes conditions de travail et les mêmes traitements et salaires pour les fonctionnaires, le droit au travail pour la femme mariée, l'influence féminine prédominante dans l'enseignement des filles dans les écoles nationales, l'abolition de la réglementation de la prostitution, la suppression du travail des enfants, de la vente de l'alcool à la jeunesse, l'assurance maternité pour les ouvrières et les fonc-

¹ Exposé fait à la Salle Centrale (Genève) lors d'un meeting de propagande organisé par l'Alliance Internationale et par l'Association genevoise pour le Suffrage.

tionnaires, etc., etc. Et, en plus, nous avons voté un grand nombre de lois sociales qui profitent aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Aussi je puis vous dire aujourd'hui que notre influence croît de jour en jour, et cela pour le bien de la communauté. La femme a sa place tout naturellement marquée dans la vie politique; les électeurs ont confiance dans la femme députée, et cela même dans les endroits les plus isolés où personne n'a jamais entendu parler de féminisme. La femme députée est très estimée et ses avis sont suivis aussi bien que ceux des hommes. Bref, après onze ans de notre activité, vous ne trouverez plus un seul homme qui voudrait voter contre notre droit de vote! Et nous autres femmes pouvons également être contentes du développement pris par nos idées.

Mes chères sœurs suisses, que voulez-vous de plus? — Trois années se sont écoulées depuis mon dernier séjour ici; trois années d'un développement rapide pour le droit de vote des femmes à travers le monde; trois années de développement de la démocratie, et du grand et noble mouvement vers la reconnaissance des droits égaux à toutes les nations — et les femmes suisses n'ont pas encore du tout le droit de vote! Ici, en Suisse, où l'on peut constater de si près l'influence énorme que peut exercer la politique, pour transformer le monde, pour assurer cette paix, qui tient au cœur de toutes les femmes; ici, où l'on peut voir dans le Parlement du monde, dans la Société des Nations, des femmes déléguées, dont le nombre croît d'année en année, dont on peut suivre le travail constant et apprécié; ici la femme n'a pas le droit de vote!

Je me demande pourquoi et je cherche les causes de cette situation.

A ma question, un citoyen suisse m'a répondu: «Notre droit de vote est plus important que celui de n'importe quel autre pays, car nos citoyens sont appelés à voter directement et fréquemment sur les problèmes, qui, ailleurs sont soumis au Parlement. — Mais, répondis-je, voilà une raison de plus pour donner à la femme le droit de vote, car celui-ci est un acte vraiment public, qui touche aux questions bien connues de la vie de tous les jours, et l'éloignement toujours répété de la femme est d'autant plus blessant que ces questions la concernent, elle aussi».

Savez-vous, alors, ce qu'un de vos journalistes suisses m'a répondu? «Ce ne sont pas les hommes, disait-il, qu'il faut gagner à la cause du vote des femmes, mais les femmes elles-mêmes» Et dans la suite, par un hasard, j'ai rencontré une femme opposée au droit de vote, ce qui a été pour moi une grande désillusion.

Chez nous, où j'ai commencé à travailler pour le suffrage universel, il y a maintenant 24 ans, pas une femme n'y était opposée. Il se peut, il est vrai, que les femmes chez nous voient plus clair, du fait que nous avons beaucoup souffert sous la domination autrichienne, que nous avons vu de trop près quelle puissance est la politique, et le grand mal qu'elle peut causer. Mais je n'en suis pas moins tentée de dire: «Quel heureux pays que la Suisse, où les femmes ont tant confiance en les hommes, qu'elles refusent elles-mêmes le droit de vote!»

Mais, à ma grande surprise, j'ai appris que la situation civile de la femme mariée laisse encore à désirer, que dans plusieurs cantons les institutrices mariées doivent quitter leur poste, qu'elles touchent souvent un traitement inférieur à celui de leurs collègues masculins pour un même travail, que les femmes ne peuvent pas faire partie des tribunaux, ni accéder à toutes les carrières, etc., etc. Alors, me suis-je dit, ce sont donc les mêmes circonstances qu'ailleurs! Et c'est pour cette

raison que j'aimerais, si vous me le permettez, regarder d'un peu près la question telle qu'elle se pose.

La vie, même de famille, la vie dans les plus intimes détails, est aujourd'hui complètement différente de celles de nos mères. Qui, par exemple, nous prend nos enfants et les oblige à suivre les écoles? La société! Qui décide comment ils doivent être élevés? La société! Qui leur met l'arme à la main? La société! Qui fait valoir le travail d'un paysan? Le commerce, bien ou mal organisé, les organisations de transports des différents pays, les tarifs, les douanes, etc. Qui peut élever ou abaisser la morale publique? L'hygiène publique, etc.? La société par le moyen des lois, des décrets, des institutions, et surtout des actes politiques!

L'homme d'aujourd'hui n'est pas si libre que l'homme d'autrefois. La vie est, que nous le voulions ou non, devenue collective. Or les intérêts de la collectivité peuvent correspondre aux nôtres, mais peuvent également leur être opposés. Et la puissance de la communauté est énorme. Songez à la guerre: ce sont les ordres de la collectivité qui ont privé nos enfants du pain nécessaire, de lait, d'habits, etc. La puissance de la collectivité pénètre partout, et nous subissons tous son pouvoir, aussi bien dans notre vie quotidienne que dans la tranquillité de nos âmes, car les relations des nations, les luttes de religion, tous les actes en un mot, ont pour cause le pouvoir de la collectivité.

Comment alors, en me rendant clairement compte de cette situation, pourrais-je dire: Moi, je reste chez moi, pour moi rien n'a changé! Je ne veux pas avoir d'influence sur cette collectivité.

Toi, peut-être! Mais songez aux veuves, aux femmes non-mariées, aux mères des pauvres familles, des familles abandonnées: qui peut les protéger?

Serait-il possible que la femme ignorât pareillement le sentiment de la solidarité?

Un mot encore: La collectivité n'exerce pas seulement de l'influence sur notre vie, mais elle nous a également beaucoup donné, et si tel n'est pas le cas, eh! bien, c'est notre faute! Car nous sommes la force de la collectivité, nous devons savoir que l'Etat, la commune, la communauté doivent être une sorte de famille plus étendue! Cet état de choses nous impose, à nous femmes, une nouvelle mission: devenir les mères de cette communauté, faire pénétrer nos qualités de femmes dans tous ses organes. Il ne faut jamais croire que ce soient les fonctions techniques qui créent l'Etat moderne, la collectivité moderne: c'est l'esprit de l'humanité, l'esprit de justice, l'esprit de démocratie, l'esprit de compréhension des besoins des diverses classes, la capacité d'agir sur les fonctionnaires, de pénétrer leur travail de ces idées: voici les qualités qui font l'Etat moderne!

Pensez-vous maintenant que tout cela puisse s'accomplir sans la femme?

Je dois terminer. Je pense que vous connaissez tous l'histoire de l'Etat de Wyoming aux Etats-Unis d'Amérique, qui, en 1869, alors qu'il n'était qu'un territoire a reconnu le droit de vote aux femmes. Après une dizaine d'années, ce territoire demanda à devenir un Etat. Le Congrès exigea comme condition à son admission que le droit de vote des femmes fut aboli. Mais le Wyoming répondit: «Dans ce cas, nous resterons un simple territoire pour toujours, mais nous conserverons le droit de vote des femmes.»

Ne pensez-vous pas que cela est la plus brève justification de la valeur du droit de vote des femmes, et en même temps un impératif catégorique aux autres Etats pour qu'ils l'introduisent? Et j'espère que là est le signal, mes chères sœurs suisses, qui guidera votre activité future!

F. PLAMINKOWA, sénateur.